



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2014

1. ACCEPTATION du préavis 51/2014

concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2015.

2. ACCEPTATION du préavis 50/2014

concernant un crédit supplémentaire pour le financement du PGA et du règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions d'un montant de CHF 106'000.-.

3. ACCEPTATION du préavis 52/2014

concernant l'autorisation de confier le Bois de Chênes (propriété de la commune de Genolier) à la Fondation du Bois de Chênes, en droit de superficie pour une période de 50 ans à la place de 25 (à bien plaie), renouvelable tacitement ou dénonciation à préciser.

Genolier, le 29 octobre 2014

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey